



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 juin 2023 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Josée Ossio

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme

Est présente à distance : Madame Caroline Fortin-Dupuis,
directrice des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

144-23 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 juin 2023 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;
4. Désignation d'un membre du conseil pour siéger au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale;

GREFFE ET CONTENTIEUX

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023;

RESSOURCES HUMAINES

6. Autorisation d'embauche de journaliers temporaires au Service des travaux publics;
7. Autorisation d'embauche d'un étudiant pour l'entretien des espaces verts;

URBANISME

8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1603, rue du Buisson;

TRAVAUX PUBLICS

9. Attribution d'un contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles;
10. Attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles;

TRÉSORERIE

11. Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2023;
12. Divers;
13. Période de questions;
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE

145-23 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 7 ET 21 JUIN 2023 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 7 JUIN 2023

- BE2023-029** Entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Vacances*, en 2023;
- BE2023-032** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2023;
- DG2023-020** Nomination d'administrateurs au conseil de *Destination Québec cité*;
- PA2023-078** Approbation du *Règlement n° 378-2023 relatif à la démolition d'immeubles*, de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de l'agglomération de Québec;
- TE2023-001** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- TE2023-007** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- AP2023-367** Adjudication d'un contrat pour des travaux de pompage de caniveaux et de fosses de drainage de bâtiments (Appel d'offres public 87615);
- BE2023-034** Entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du port de Québec*, relative au versement d'une subvention, à la fourniture à titre gratuit de services municipaux à titre d'assistance, et à l'achat de biens et de services, dans le cadre de la tenue de l'événement *L'Oasis du port de Québec*, en 2023;
- DE2023-209** Entente entre la Ville de Québec et *Bliqc inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Développement du marché des modules auprès des manufacturiers*;
- DE2023-217** Entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et *Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches*, relative à la gestion du projet *Campagne promotionnelle - On sort ensemble?*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville - Phase 2 - Action 4 : Alliance Culture et Restauration*;
- DE2023-226** Entente entre la Ville de Québec et *8522561 Canada Corp.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation de Kimoby GO au Canada et aux États-Unis*;
- FN2023-032** Approbation du *Règlement No 421 décrétant un emprunt n'excédant pas 15 857 000 \$ concernant le maintien des infrastructures du Réseau de transport de la Capitale*;

| | |
|-------------------|---|
| TE2023-008 | Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées; |
| TE2023-009 | Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées; |
| AP2023-308 | Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et <i>La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie</i> , relativement à la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 86456); |
| AP2023-351 | Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et la <i>Société de développement durable d'Arthabaska inc.</i> (Gesterra) signée le 17 mars 2023, relativement à la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 86891); |
| AP2023-379 | Contrat de service de support – <i>Progiciel PariTOP</i> annuel (Dossier 88044); |
| AP2023-384 | Adjudication de contrats pour la fourniture de pièces et de poteaux d'incendie complets (Appel d'offres public 87281); |
| AP2023-392 | Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'articles de serrurerie (Appel d'offres public 87739); |
| AP2023-401 | Entente entre la Ville de Québec et la <i>Société de la Rivière Saint-Charles</i> , relative à des services professionnels et techniques pour la <i>Brigade environnementale</i> et la <i>Brigade nautique</i> – Saison 2023 (Dossier 87824); |
| AP2023-402 | Adjudication d'un contrat pour la pose, le retrait des accessoires et les amendements du sol des arbres – Lot 1 (Appel d'offres public 87505); |
| AP2023-408 | Entente entre la Ville de Québec et <i>La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf</i> , concernant la fourniture de service d'enfouissement de matières résiduelles (Dossier 88066); |
| AP2023-410 | Contrat entre la Ville de Québec et <i>Pompaction inc.</i> , pour la fourniture de pièces de pompe et de composantes du fabricant <i>Hayward Gordon</i> , pour l'opération du <i>Centre de biométhanisation de la matière organique</i> (Dossier 88055) |
| DE2023-190 | Entente entre la Ville de Québec et <i>Sabotage Studio inc.</i> , relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet <i>Valo-Capitale</i> de la <i>Vision entrepreneuriale Québec 2026</i> , pour réaliser le projet <i>Commercialisation du jeu Sea of Stars</i> ; |
| DE2023-210 | Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard Jean-Lesage, connu et désigné comme étant deux parties du lot 3 413 137 du cadastre du Québec, et ouverture d'une partie de l'emprise du boulevard Jean-Lesage – Arrondissement de La Cité-Limoilou; |
| EX2023-008 | Remplacement d'un membre représentant la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de la <i>Coopérative des Horticulteurs de Québec</i> pour la gestion du <i>Grand Marché de Québec</i> et renouvellement de deux membres pour un mandat de deux ans; |

- FN2023-026** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2023 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période;
- LS2023-084** Subvention à l'*Office municipal d'habitation de Québec*, pour les services offerts dans le cadre de l'*Opération 1^{er} juillet* et du *Service d'aide à la recherche de logement* pour l'année 2023;
- RH2023-370** Mise à jour de la nomenclature des emplois cadres;
- RH2023-491** Nomination de monsieur Julien Lefrançois (ID. 018636) à titre de greffier et directeur par intérim du Service du greffe et des archives;
- TE2023-003** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Lac-Beauport, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées;
- FN2023-030** Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération au 31 décembre 2022 vers l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération.

SÉANCE DU 21 JUIN 2023

- PA2023-050** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé relativement aux conditions de délivrance d'un permis de construction*, R.A.V.Q. 1567;
- AJ2023-025** Règlement hors cour relativement au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et la *Société en commandite Stadacona WB*;
- AP2023-414** Entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine Maizerets inc.*, pour l'entretien sanitaire pour des bâtiments Ville sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 (Dossier 88068);
- BE2023-039** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2023;
- BE2023-047** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme à titre d'assistance, et une somme pour l'achat de biens et services, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'été de Québec*, en 2023;

- DE2023-228** Entente entre la Ville de Québec et *Studio Imugi inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Création d'un nouveau studio de jeu vidéo indépendant*;
- OM2023-004** États financiers 2022 de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ);
- PA2023-100** Autorisation de déposer trois demandes d'aide financière au *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- SO2023-001** États financiers 2022 de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC);
- AP2023-382** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 - Zones C0027, C0028 et C0101 (Appel d'offres public 86797);
- AP2023-398** Entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec*, relative au projet de sécurisation du quai Riviera du secteur de la Pointe-à-Carcy (Dossier 88006);
- AP2023-421** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour l'édifice F.-X.-Drolet - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 87698);
- AP2023-430** Entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale*, pour des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec (Dossier 88097);
- AP2023-431** Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'ensembles de conversion pour poteaux d'incendie (Appel d'offres public 87472);
- AP2023-433** Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs Duberger-Les Saules inc.*, pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 (Dossier 88160);
- AP2023-437** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle du *Centre d'acquisitions gouvernementales* pour les services de revue de presse écrite et de veille des médias électroniques (radio et télévision) (Dossier 88174);
- AP2023-445** Adjudication de contrats pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec - Contrats débutant en 2023 - Zone C0018 (Appel d'offres public 86797);
- BE2023-050** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival international du rire ComediHa!*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *ComediHa! Fest Québec*, en 2023;
- DE2023-208** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Maintien des espaces dédiés à l'animation de*

l'écosystème et à l'accompagnement des entreprises technologiques de l'incubateur-accélérateur Le CAMP, pour l'année 2023;

- DE2023-277** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 429 015 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-281** Entente entre la Ville de Québec et *Torngats Gestion Immobilière inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Infrastructure R et D au nouveau siège social de Torngats services techniques inc.*;
- DE2023-297** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé au 2055, boulevard Montmorency, connu et désigné comme étant le lot 1 571 336 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- FN2023-025** Adoption du *Cadre financier 2023-2032*;
- FN2023-036** Contribution au déficit d'opération encouru par *QMI Spectacles inc.*, pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2022;
- PV2023-008** Appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour le paiement de services techniques au *Complexe de valorisation énergétique*;
- AJ2023-013** Règlement hors cour relativement aux dossiers (partie du lot n° 1 665 892 du cadastre du Québec devenue le lot n° 6 370 140) : SAI-Q-245115-1911 - *Ville de Québec c. La Société Canadian Tire Limitée*, SAI-Q-246765-2001 - *Ville de Québec c. Magasin Alain Bélanger inc.*, SAI-Q-246763-2001 - *Ville de Québec c. 9203-5344 Québec inc.*;
- AP2023-435** Autorisation de paiement au *Canadien National* des dépenses pour la reconstruction de la structure ferroviaire, chemin de la Canardière (Bridge 14.91), des travaux préparatoires et commande de matériel des phases 1A et 1B du phasage ferroviaire dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 88167);
- DE2023-088** Entente entre la Ville de Québec et *Gestion Fonds i4 Capital inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Mise en place du Fonds i4 Capital S.E.C.*;
- DE2023-109** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure de la route de l'Église, connus et désignés comme étant des parties des lots 6 362 258 et 6 052 825 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2023-242** Entente de fourniture de services entre la Ville de Québec et *La Ruche Solution de Financement*, relative à la gestion du projet *Campagne de sociofinancement pour le développement de commerces au centre-ville*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville - Phase 2 - Action 1 : Soutien au développement des entreprises*;

| | |
|-------------------|--|
| DE2023-276 | Protocole d'entente et entente relative à l'avance sur l'indemnité provisionnelle entre la Ville de Québec et le <i>Centre de services scolaire des Découvreurs</i> , dans le cadre des travaux d'insertion du tramway - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge; |
| RH2023-662 | Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Cindy Gendron (ID. 169439) à titre de directrice du Service des ressources humaines; |
| RH2023-663 | Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie-France Loiseau (ID. 013030) à titre de directrice générale adjointe - Citoyen et vitalité urbaine; |
| TM2023-173 | Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge</i> , R.A.V.Q. 1587, et dépôt du projet de règlement; |
| IN2023-006 | Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés</i> , R.A.V.Q. 1592, et dépôt du projet de règlement; |
| PA2023-085 | Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relatif à la densité d'administration et services</i> , R.A.V.Q. 1544, et dépôt du projet de règlement; |
| FN2023-023 | Avis de motion relatif au <i>Règlement de l'agglomération sur la réserve financière pour la pérennité et le développement des infrastructures et l'adaptation aux changements climatiques</i> , R.A.V.Q. 1581, et dépôt du projet de règlement; |
| FN2023-034 | Avis de motion relatif au <i>Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière favorisant l'entrepreneuriat et la réalisation de projets économiques structurants</i> , R.A.V.Q. 1591, et dépôt du projet de règlement; |
| FN2023-022 | Avis de motion relatif au <i>Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale</i> , R.A.V.Q. 1595, et dépôt du projet de règlement; |
| FN2023-022 | Avis de motion relatif au <i>Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur la Réserve financière d'appui au développement économique</i> , R.A.V.Q. 1596, et dépôt du projet de règlement; |
| FN2023-022 | Dépôt des états des revenus et dépenses des réserves financières pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe <i>ACCORD Capitale-Nationale</i> , et pour l'appui au développement économique, créées en vertu des règlements R.A.V.Q. 171 et R.A.V.Q. 297; |
| FN2023-020 | Avis de motion relatif au <i>Règlement abrogeant le Règlement sur le Fonds environnemental</i> , R.A.V.Q. 1597, et dépôt du projet de règlement; |

- FN2023-020** Dépôt de l'état des revenus et dépenses de la réserve financière nommée *Fonds environnemental*;
- TM2023-152** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux rues partagées, R.A.V.Q. 1569;*
- PA2023-049** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement de coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1577.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

146-23 4.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CAPITALE

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau en 2002, suivie de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, en 2009, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a mis en place des mesures qui ont menées à la création d'organismes de gestion intégrée et concertée de l'eau;

CONSIDÉRANT que quarante organismes de bassins versants, créés par les acteurs du milieu, ont ainsi été reconnus comme responsable de chacune des zones hydrographiques du Québec méridional, déterminées par le gouvernement.

CONSIDÉRANT que le 2 juin dernier, le conseil d'administration de l'OBV de la Capitale a adopté une résolution de modification de ses règlements généraux, dans l'objectif de scinder le conseil d'administration et la table de concertation.

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée par l'OBV pour mandater le prochain conseil d'administration à créer une table de concertation ayant une représentation équilibrée entre les milieux communautaire, municipal et économique.

CONSIDÉRANT qu'il est important que la Ville de L'Ancienne-Lorette poursuive son implication et puisse continuer de siéger au sein du conseil d'administration et participer aux travaux de la table de concertation qui sera créée au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT que madame Johanne Laurin a exprimé sa volonté de poursuivre son engagement en tant que représentante de la Ville, au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE DÉSIGNER madame Johanne Laurin pour représenter la ville et siéger au conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants de la Capitale.

DE NOMMER madame Johanne Laurin à titre de représentante de la Ville pour siéger à la table de concertation de l'Organisme, conditionnellement à ce qu'un siège soit réservé pour la Ville.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à l'organisme afin qu'elle remplace la désignation précédente de représentant au sein de l'OBV de la Capitale.

ADOPTÉE

147-23 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MAI 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 23 MAI, 1^{ER}, 8 ET 19 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 30 mai 2023 et des séances extraordinaires des 23 mai, 1^{er}, 8 et 19 juin 2023.

ADOPTÉE

148-23 6. AUTORISATION D'EMBAUCHE DE JOURNALIERS TEMPORAIRES AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le Service de travaux publics nécessite l'embauche de journaliers temporaires afin de bien desservir la population;

CONSIDÉRANT que, suivant des entrevues effectuées par madame Gina Larouche, il est recommandé de procéder à l'embauche de messieurs Alexandre Bérubé et Maxime Henri à titre de journaliers temporaires;

CONSIDÉRANT que conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, ces employés seront à l'échelon 2;

CONSIDÉRANT que la période d'essai à laquelle ils sont soumis est de 1040 heures;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de messieurs Alexandre Bérubé et Maxime Henri à titre de journaliers temporaires au Service des travaux publics, échelon 2, et ce, à compter du 26 juin 2023.

ADOPTÉE

149-23 7. AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter l'équipe des travaux publics pour la saison estivale, un appel de candidatures a été lancé en avril 2023 sur le site Internet de la Ville et sur différents sites d'emplois et dans les écoles;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont ensuite été effectués afin de combler le poste et la candidature de monsieur Nathan Hazen a été retenue;

CONSIDÉRANT que le taux horaire prévu pour le personnel d'entretien des espaces verts est de 19,85 \$, à raison de 40 heures par semaine du lundi au vendredi;

CONSIDÉRANT que la rémunération pour ce poste est prévue dans le budget des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Hazen afin d'effectuer l'entretien des espaces verts, et ce, à compter du 3 juillet jusqu'au 25 août 2023, le tout selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

150-23 8. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1603, RUE DU BUISSON

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par madame Suzanne Boivin et monsieur Gaston Vachon, représentants par procuration de madame Manon Têtu, propriétaire du 1603, rue du Buisson à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 778 010 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₁₈;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à même l'abri d'auto existant pour y aménager un logement bigénérationnel, le tout selon le plan intérieur et les esquisses visuelles datées du 14 juin 2023;

CONSIDÉRANT que le parement extérieur utilisé pour l'agrandissement sera constitué de clin de bois de type MAIBEC, d'une teinte identique à celui présent à même la résidence principale;

CONSIDÉRANT que les membres du comité sont d'avis que le projet s'intégrera adéquatement au bâtiment principal existant;

CONSIDÉRANT qu'un balcon d'entrée en pavé de béton et une fosse à plantation ont été intégrées en front de l'agrandissement et ce, pour agrémenter la façade et créer une séparation physique entre le logement bigénérationnel et l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont reçu par écrit l'accord de cinq propriétaires adjacents;

CONSIDÉRANT qu'en plus des objectifs et critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les travaux doivent être conformes à tout autre règlement applicable;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'APPROUVER les plans ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

151-23 9. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-VICTOR ET SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public le 19 mai dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 14 juin 2022, la Ville a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse par la firme Pluritec Ingénieurs-conseils, la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 1 921 084,11 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 1 754 205,85 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même le surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux de réfection des rues Saint-Victor et Saint-Charles à la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 1 921 084,11 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 288 162,62 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 381-2023 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris au surplus accumulé.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

152-23 10. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES SAINT-VICTOR ET SAINT-CHARLES

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue Saint-Victor et Saint-Charles, le Service des travaux publics a fait parvenir, le 29 mai dernier, une demande de prix à quatre entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que le 9 juin 2023, la Ville a reçu une seule offre de services, soit celle de Laboratoire d'expertises de Québec Ltée (LEQ) au montant de 51 911,21 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, l'offre de services est conforme aux exigences demandées dans le cadre du mandat;

CONSIDÉRANT que la somme de 47 401,86 \$ taxes nettes est disponible au poste des immobilisations à même les revenus au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de réfection de la rue Saint-Victor et Saint-Charles à Laboratoires d'expertises du Québec ltée (LEQ), au montant de 51 911,21 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 7 786,68 \$ taxes incluses correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement 381-2023 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER que le financement soit pris aux immobilisations à même les revenus.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

153-23 11. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE MAI 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|-----------------|
| – Rémunération et remises | 555 533,82 \$ |
| – Biens et services | 4 883 182,13 \$ |
| – Remboursement aux employés | 452,46 \$ |

REMBOURSEMENTS

| | |
|--|-------------|
| – Taxes, inscription aux activités des loisirs et licences canines | 3 481,79 \$ |
|--|-------------|

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------|----------------------|
| – Immobilisations | <u>180 036,26 \$</u> |
|-------------------|----------------------|

TOTAL **5 622 686,46 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2023, d'en autoriser et ratifier les paiements.

ADOPTÉE

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

154-23 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

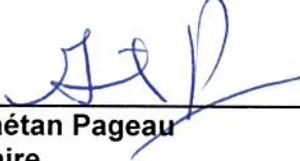
CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h03.

ADOPTÉE


Gaétan Pageau
Maire


Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière